

Compte rendu du Conseil d'administration samedi 22 octobre 2022

Étaient présents : Benoist APPARU, Patrice BARRIER, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Sacha HEWAK, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA

Étaient excusés et représentés : Arnaud ROBINET, Catherine VAUTRIN

Étaient excusés : Denis BOUDVILLE, Yves DÉTRAIGNE, Gilles DULION, Françoise FÉRAT, Caroline FRÉMY, Jacques JESSON, Thérèse LEBRUN, Dominique LÉVÊQUE, François MOURRA, Pascal PERROT, Nicole VIDAL

Étaient absents : Patrick BEDEK, Jean-Pierre BOUQUET, Bertrand COUROT, Régis COUTANT, Alain DEPAQUIS, Anne DESVÉRONNIÈRES, Jean-Pierre FORTUNÉ, Cyril LAURENT, Christine MAZY, Thierry MOUTON, Evelyne QUENTIN, René-Paul SAVARY, Joël THOUVENIN, Julien VALENTIN

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

Ordre du jour

Franck Leroy, annonce l'arrivée d'un nouveau membre dans notre CA. Il s'agit de Nicole VIDAL, 1^{ère} adjointe de la commune de Brusson, qui représente Pascal TRAMONTANA, lequel siège désormais en qualité de membre de droit en tant que président de la Communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx (CC 4CVS). Nos statuts prévoient la possibilité qu'un représentant soit désigné lorsqu'un élu est appelé à siéger à deux titres.

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Finances de l'association : compte de résultats, budget prévisionnel et cotisations

L'exercice comptable s'étale du 1er octobre au 30 septembre n+1. C'est pourquoi certaines recettes sont proratisées.

Exercice 2022/2023

Une consommation de l'excédent de fonctionnement de **13 900 €** était prévue sur cet exercice. Or, nous n'en avons pas besoin pour équilibrer cet exercice. Ressort finalement un résultat excédentaire de 29 453,97€ que l'on propose d'inscrire **en report à nouveau**.

Les finances de notre association sont saines, elles sont fondées globalement sur :

- 51 % cotisations des adhérents
- 41 % produits d'activités en expansion (Carrefour des élus, abonnements externes à la Lettre du Maire, vente agendas, annuaires, données cadastrales, gestion listes électorales...)
- 8 % de subventions

Exercice 2022/2023

Les tarifs sont reconduits sans aucune augmentation (cotisations, formations, abonnements, prestations).

Proposition approuvée à l'unanimité

Point sur les conséquences de la flambée de l'énergie et sur les mesures de type "bouclier" annoncées par le gouvernement

Un tour de table des impacts financiers ainsi que des choix techniques mis en place est effectué afin de prendre la mesure des situations rencontrées sur le territoire. Les élus partagent leurs pratiques quant à l'éclairage public, modifications horaires, intensité, extinction totale. Différentes solutions « Smart City » peuvent être utilisées. L'application « j'allume ma rue » est évoquée. L'interruption d'éclairage n'est pas compatible avec la vidéoprotection.

Un rappel du contexte juridique de la dotation spécifique est proposé. Une commune ayant déjà reçu la proposition de la DDFIP apporte son témoignage. Un courrier spécifique du Préfet et suivi par la DDFIP a normalement été adressé aux communes concernées.

Dotation spécifique de soutien budgétaire versée en 2023

Article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022

décret n° 2022-1314 du 13 octobre 2022

Cette dotation destinée à compenser la dégradation de l'épargne brute subie en 2022 principalement du fait de la hausse du point d'indice (traitements des agents et indemnités des élus) et, d'autre part, des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires, sera **versée au plus tard le 31 octobre 2023**. La loi de finances rectificative a prévu le versement d'une dotation spécifique aux collectivités satisfaisant aux critères cumulatifs suivants :

- potentiel financier par habitant inférieur au double de ce même potentiel calculé au niveau national pour les communes de même strate et pour les communautés du potentiel fiscal par habitants des communautés appartenant à la même catégorie, calculé au titre de 2022 pour la DGF
- épargne brute au 31 décembre 2021 représentant moins de 22 % des recettes réelles de fonctionnement,
- baisse de plus de 25 % de l'épargne brute entre l'exercice 2021 et 2022 avec une hausse des dépenses constatée en 2022 (point d'indice et dépenses d'approvisionnement) supérieure ou égale à 50 % (calculées sur la base des comptes administratifs clos de chaque collectivité).

Acompte possible

Les communes et leurs groupements peuvent solliciter, avant le **15 novembre 2022**, le versement en 2022 d'un acompte sur le montant de la dotation qui leur revient (montant de 30 % de la dotation prévisionnelle qui peut être porté jusqu'à 50 % sur demande de la collectivité et ne peut être inférieur à 1 000 €). Cette demande est adressée conjointement au Préfet et au directeur départemental des finances publiques (DDFIP). L'acompte est notifié au plus tard le 15 décembre 2022. **La DDFIP a contacté les collectivités concernées par cette demande.**

Si le montant définitif de la dotation est inférieur à celui estimé, la différence fait l'objet d'un reversement au plus tard le 31 octobre 2023. Le reversement lorsque l'acompte est supérieur s'effectue par un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité.

Pour le calcul du montant définitif de la dotation, le préfet et le DDFIP peuvent solliciter des pièces justificatives auprès des bénéficiaires.

Note complète sur notre site Internet

Préparatifs du Congrès départemental du 5 novembre

Edition 70^{ème} anniversaire avec le chef étoilé Jérôme FECK : petit-déjeuner, cocktail et déjeuner

Inscriptions ouvertes pour le déjeuner, possibilité de venir accompagné. Participation de 50€ pour les adhérents.

La partie statutaire habituelle sera suivie de deux temps forts pour la partie congrès autour des sujets d'actualité : énergie et eau-biodiversité. Venue annoncée du Ministre Jean Christophe COMBE qui assistera à notre réunion et a prévu de rester pour le cocktail et le déjeuner afin d'échanger avec chacun.

Les agendas 2023 sont arrivés cette semaine. Il est possible de commander des exemplaires supplémentaires. Durant la séquence relative à l'énergie, il est proposé que l'association signe la Charte ECOWATT avec l'ADEME et RTE. Une communication pour inciter les élus marnais à signer symboliquement sera réalisée à cette occasion.

Sur le sujet des énergies renouvelables, les élus soulignent les difficultés rencontrées avec l'UDAP dans le cadre des périmètres ABF, notamment sur les projets photovoltaïques en toiture. Ce point sera de nouveau signalé par l'association lors de ces échanges avec Monsieur DESCHAMPS et une demande particulière sera faite pour les projets de Périmètres Délimités des Abords laissés en attente en Préfecture de Région.

Proposition approuvée à l'unanimité

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Le président LEROY propose les candidats suivants pour représenter l'ensemble des collectivités marnaises au sein de chacune des instances :

Commission Locale de l'Eau - SAGE Bassée-Voulzie :

BASSAC Benoît	maire de Marcilly-sur-Seine	Titulaire
FESSARD Noël	maire d'Esclavolles-Lurey	Titulaire

Comité départemental des services aux familles

Représentant de Reims (la plus grande collectivité de la Marne)

Kim DUNTZE	adjointe déléguée à la petite enfance de Reims	Titulaire
------------	--	-----------

Maire d'une commune ou président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants ou son représentant

Christelle COLLIN	adjointe déléguée à la petite enfance de Vitry le François	Titulaire
-------------------	--	-----------

Maire d'une commune ou président d'un EPCI de zone rurale ou son représentant

Thérèse LEBRUN	maire de Boursault	Titulaire
----------------	--------------------	-----------

Maire d'une commune de plus de 3 500 habitants ou son représentant

Lydie SERVAIS	adjointe en charge du CCAS de Sainte Menehould	Titulaire
---------------	--	-----------

Désignation à l'unanimité des élus précités

À désigner : un maire pour être vice-président de la commission (avec le Président du conseil départemental ou son représentant et le président de la CAF ou son représentant). 1^{ère} réunion de coordination prévue le **vendredi 2 décembre 2022, de 14h00 à 15h00**, dans une salle à la Cité Tirllet à Châlons-en-Champagne.

Aucun candidat parmi les élus présents lors de la séance pour siéger dans cette instance

Groupe de travail dédié aux risques majeurs - AMF

Appel à candidature parmi les membres du CA par mail le 26/09 - pas de candidature pour le moment

Aucun candidat parmi les élus présents lors de la séance pour siéger dans cette instance

Bilan du 13ème Carrefour des Collectivités territoriales

En 2022, nous avons enregistré 62 exposants (56 exposants + 6 parrains) contre 55 (49+6) en 2021.

Inscriptions : 846 le vendredi et 770 le samedi : impact des vendanges cette année même si on retrouve des inscriptions à la hauteur d'avant Covid.

Nouveauté : pour donner suite à la volonté des parrains de bénéficier d'une meilleure visibilité, il a été décidé de remplacer le Banquet des Parrains par un cocktail déjeunatoire le vendredi entre 12h30 et 13h30. Il a été possible de le mettre en place au niveau de l'espace podium. Le cocktail de Véolia s'est tenu le samedi en salle Palme d'or. De nombreux ateliers et réunions proposées sur des thèmes variés autour des territoires dynamiques. Le Ministre Jean Christophe COMBE était présent dès le matin pour l'inauguration de notre évènement, ce changement a été particulièrement apprécié des élus et des exposants.

Un stand de l'association a été disposé près du podium et dédié à la formation des élus.

Après le Carrefour : envoi des photos et réalisation d'un clip avec mise en ligne des documents sur le site internet. La 4^{ème} de couverture de *la Lettre du Maire de la Marne* d'octobre propose un retour en images.

Une réunion de débriefing a eu lieu avec les parrains fin septembre : satisfaction générale. Ils souhaitent renouveler la formule cocktail et la déplacer le samedi. Forte attente de leur part de voir davantage les élus de notre Conseil d'administration sur leur stand et particulièrement ceux des collectivités les plus importantes.

Congrès national de l'AMF : informations sur le déplacement et la soirée à Paris du 23 novembre

Le 104^{ème} congrès AMF se tiendra du 22 au 24 novembre prochain avec le salon des Maires. Les inscriptions se font exclusivement en ligne pour la partie AMF.

Nous organisons comme habituellement le déplacement en bus depuis Vitry, Châlons et Reims le mercredi pour la journée : 188 personnes inscrites pour cette occasion. Pour la soirée, un dîner croisière sur la Seine est programmé. Les Sénateurs marnais ont renouvelé leur participation à hauteur de 40 euros pour un représentant par collectivité. Nous les en remercions.

Focus sur les réunions d'actualité

Délégation sénatoriale d'évaluation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires

Une délégation sénatoriale s'est déplacée ce jeudi 20 octobre dans la Marne afin de recueillir la perception d'une dizaine d'élus sur le fonctionnement de l'ANCT. 9 élus marnais ont participé à cette rencontre qui a permis de mettre l'accent sur les difficultés rencontrées sur le terrain : mauvaise visibilité de l'ANCT, dispositifs de financements complexes, trop d'études, diagnostics, audit à réaliser y compris sur de très simples projets qui retardent les opérations et peuvent mettre en péril le financement du projet lui-même. Le montage de dossier pour répondre aux appels à projets est jugé trop complexe dans les délais impartis qui sont souvent trop courts. Le dispositif Petites Villes de Demain est jugé comme de l'affichage ou de la communication mais avec peu de réelle plus-value pour l'instant.

Difficulté à trouver de l'ingénierie en matière de recrutement d'agent « chef de projet » et en matière de financement pour « entrer dans les cases ». Les élus ont beaucoup d'idées et de projets mais ne trouvent pas toujours les financements qui correspondent au bon moment ou ne sont pas en capacité de les mobiliser (le parallèle est fait avec les fonds européens).

L'absence d'agence technique départementale est soulignée par les Sénateurs en charge de la délégation.

Campagne des vendanges 2022 - réunion RETEX

Pascal PERROT, maire de Blancs Coteaux, a représenté l'Association des Maires le jeudi 6 octobre à la sous-préfecture d'Épernay à cette réunion qui portait notamment sur l'hébergement et le recrutement des vendangeurs. La question de la mise à disposition de terrain communal a été évoquée.

Rencontre communes nouvelles

Le Sénat a organisé une rencontre nationale des communes nouvelles retransmise en visioconférence et disponible en replay sur le site du Sénat.

Une commune nouvelle verra le jour dans la Marne le 1^{er} janvier prochain : Reuil, Villers-sous-Châtillon et Binson-et-Orquigny se rassemblent pour créer la commune « Cœur-de-la-vallée » avec des communes déléguées.

Questions diverses

- **Commandes groupées fioul, granules et autres** : une vigilance est rappelée aux communes qui ne doivent pas contractualiser avec les fournisseurs.
- **Taxe d'aménagement, l'obligation de reversement** : les élus présents partagent les réflexions en cours sur leur territoire quant à l'obligation de reversement de la TA. Un rappel est donné quant aux échéances. Parmi les présents, peu de collectivités ont terminé le processus de délibérations concordantes, certaines sont en cours avec des applications partielles, d'autres amorcent les réflexions.
- **Réunion SRADDET** : rappel, la prochaine rencontre aura lieu le 15 novembre à Nancy sur le thème de la territorialisation du Zéro Artificialisation Nette.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 3 décembre